



Compte-Rendu CAP B

Paris, le 5 juillet 2023

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Samuel Phelippeau.

La commission était présidée par Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines. Elle portait sur le règlement intérieur de l'instance et deux dossiers de titularisation.

L'administration a apporté les réponses suivantes aux questions des représentants du personnel :

Concernant la carrière et la rémunération des agents :

Le respect des priorités légales est bien suivi par le RAPS et les représentants de l'administration. Il arrive ainsi de prioriser un agent pour faire valoir une priorité légale par rapport à un agent dont la structure de départ et la structure d'accueil sont pourtant d'accord sur le classement de celui-ci.

Un certain nombre de postes est ouvert en profil mixte : technique et administratif. Cette possibilité permet de trouver un équilibre entre la recherche des compétences les plus pointues par rapport au poste et la nécessité de permettre aux collègues qui souhaitent évoluer dans leur carrière de développer de nouvelles compétences.

Sur la rémunération des agents contractuels, les référentiels actualisés ont été transmis pour les agents contractuels pour une mise en œuvre en septembre. L'augmentation de la rémunération ne sera pas négligeable et permettra ainsi une meilleure attractivité.

L'administration continue de privilégier le recrutement de fonctionnaires. En effet, la Loi de Transformation de la Fonction Publique ne favorise pas le recours aux contractuels, elle améliore juste les modalités de recrutement, notamment sur la durée des contrats.

Concernant l'intégration de la NBI dans le RIFSEEP pour le seul corps des SA :

L'administration nous avait indiqué, lors du CSA M des 15 et 16 mai dernier, que « le sujet de la réfection NBI sur l'IFSE était identifié par le SRH et qu'il faisait actuellement l'objet d'une étude portant sur l'ensemble des agents de catégorie B ». A ce jour, nous n'avons toujours pas de retour sur ce sujet.



Concernant la formation des agents :

Le ministère souhaite renforcer la formation des TSMA, notamment pour les T2 ex-T1, et ce en lien avec l'évolution des missions. Une première formation obligatoire pour les contractuels a été mise en œuvre dans le cadre de la Police Sanitaire Unique (PSU).

Concernant les problématiques dans les services :

Les agressions dont ont pu être victimes les collègues et les événements traumatiques, tel que l'incendie de la DDTM du Gard, font l'objet d'une attention particulière du ministère qui relaie et s'efforce de donner des suites à ces situations : saisie de la justice, protection fonctionnelle et soutien psychologique. Elle fait en sorte d'être très réactive lorsque ce type d'événements survient.

L'administration précise que les heures supplémentaires en lien avec la crise IAHP ont été payées lorsqu'elles ont été reçues. Un nouveau dispositif de prime spécifique est prévu à la rentrée pour une mise en place fin d'année (en remplacement du CIA spécial). Le paiement des heures faites sous astreinte est en cours et la possibilité de récupération des temps s'organise car les repos sont nécessaires pour les agents fortement mobilisés. La DGAL a ainsi été pourvue en enveloppes pour embaucher des contractuels afin de permettre aux agents de prendre leur repos.

Concernant la filière formation-recherche :

Les travaux doivent se poursuivre avec la DGER sur le déroulé de carrière des techniciens formation-recherche. Des discussions interministérielles sont en cours pour les corps concernés, même si les retours sont faibles sur les travaux à venir.

L'UNSA continuera à se mobiliser pour les agents de cette catégorie. N'hésitez pas à nous solliciter pour la prochaine échéance début septembre, qui concernera les avancements et promotions. Dans l'attente, nous vous souhaitons un bel été.